



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

Convention UEMOA-AFRISTAT pour la mise en œuvre du Programme statistique régional (PSR) 2015-2020

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT RESIDENT EN GUINEE BISSAU

I. Contexte

Les Etats membres et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont décidé de procéder à l'amélioration de leurs comptes nationaux et statistiques d'entreprises et à la réalisation d'une enquête du type 1-2 sur l'emploi et le secteur informel, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme statistique régional (PSR) 2015-2020. Le projet permettra aux pays de passer au système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008), de disposer des indicateurs conjoncturels d'activités, d'analyser les déterminants du marché du travail et d'obtenir des indicateurs fiables sur le secteur informel. A cet effet, la Commission a formulé un projet et mobilisé les ressources nécessaires. Le projet comprend trois volets : i) comptabilité nationale, ii) statistiques d'entreprise et iii) enquête intégrée sur l'emploi et le secteur informel.

Par la Convention d'exécution de travaux statistiques, signée le 18 novembre 2015 entre la Commission de l'UEMOA et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), la Commission, le Maître d'ouvrage, délègue à AFRISTAT, la mise en œuvre des composantes définies ci-dessus dans le PSR 2015-2020 pour le compte des Etats membres de l'UEMOA.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention, AFRISTAT recrute un Assistant du projet en Guinée Bissau ci-après désigné "Expert résident" pour une durée de trente-et-un (31) mois. Le poste est ouvert aux candidats des deux sexes, ressortissants d'un Etat membre de l'UEMOA. L'expert résident du projet sera affecté à l'Institut national de la statistique et des recensements (INEC) en Guinée Bissau pour la mise en œuvre des travaux de la convention.

II. Attribution générale

Sous la responsabilité administrative du Directeur Général de l'INEC de la Guinée-Bissau et l'autorité du Directeur Général d'AFRISTAT, l'expert résident aura la charge d'appuyer l'unité nationale du projet, dans le suivi administratif et financier du projet, la conduite des travaux de terrain, le traitement des données des enquêtes ainsi que la mise en œuvre des activités des statistiques d'entreprises et de la comptabilité nationale.

III. Attributions spécifiques

Suivi de la gestion du projet

De manière spécifique, il apportera son appui à l'INEC pour :

- le suivi administratif et financier de tous les volets du projet;
- le suivi des dépenses engagées dans le cadre du projet, en veillant au respect de leur nature ainsi qu'à leur conformité aux procédures de l'UEMOA et d'AFRISTAT;

- la rédaction des rapports d'activités trimestriels;
- la rédaction des rapports financiers trimestriels.

Appui technique à la mise en œuvre de l'enquête intégrée sur l'emploi et le secteur informel (EI-ESI)

L'expert résident aura en outre, la charge de la validation technique des travaux de l'enquête intégrée sur l'emploi et le secteur informel (EI-ESI). A ce titre, il participera à la finalisation des documents techniques et à toutes les étapes de préparation pour l'exécution de l'enquête. Il aura également pour tâche d'accompagner les étapes de collecte et de traitement des données des différentes composantes de l'EI-ESI.

Il appuiera notamment, les cadres nationaux de l'INEC pour mener les activités suivantes :

- la mise à jour de la base de sondage et le tirage des échantillons ;
- la formation des agents de terrain (superviseurs, contrôleurs et enquêteurs) ;
- la supervision de la collecte des données ;
- le traitement des données et l'analyse des résultats.

Appui technique à la mise en œuvre des autres volets du projet

L'expert résident suivra régulièrement l'état d'avancement des travaux réalisés sur les deux autres volets du projet. Il est aussi chargé d'organiser et de participer, en collaboration avec les responsables de l'INEC, aux différentes missions des experts d'AFRISTAT et de la Commission de l'UEMOA, dans le cadre de ce projet.

En ce qui concerne les statistiques d'entreprises, l'expert résident aura à appuyer techniquement, dans la mesure de ses compétences, la mise en œuvre des recommandations qui seront laissées par les experts d'AFRISTAT en mission.

IV. Qualification et expériences professionnelles

L'expert résident en Guinée Bissau doit avoir :

- un diplôme dans le domaine de la statistique, de l'économie, de la démographie ou un diplôme équivalent (au moins BAC+4 ans) ;
- une bonne expérience dans la gestion administrative et financière d'un projet ;
- une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans en matière de coordination des enquêtes statistiques, notamment des enquêtes auprès des ménages sur l'emploi et le secteur informel ;
- une bonne connaissance dans la mise en place des dispositifs de production et de publication des indicateurs conjoncturels d'activité ;
- une bonne connaissance de l'utilisation des nomenclatures d'activités et de produits des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA rev1 et NOPEMA rev1) ;
- une bonne connaissance informatique notamment de la suite Microsoft Office et des applications informatiques utiles pour le traitement des enquêtes statistiques (CSPPro, SPSS, Stata, SAS, R) ;
- des aptitudes de rédaction de rapports ;
- des aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
- une bonne maîtrise de la langue française est indispensable ;

- une connaissance de la langue portugaise est un atout.

V. Rémunération et avantages

La rémunération brute annuelle est de 33,6 millions de FCFA, hors frais d'installation et de déménagement, assurance maladie, aide scolaire, charge patronale et transport de la famille.

VI. Lieu du travail

La mission s'effectuera à l'INEC en Guinée Bissau.

VII. Période de démarrage de la mission

La mission sera réalisée du 1^{er} Juin 2016 au 31 décembre 2018.

VIII. Composition du dossier

- une lettre de motivation adressée au Directeur Général d'AFRISTAT (2 pages au maximum) ;
- un curriculum vitae faisant ressortir l'expérience professionnelle et les références de trois personnes connaissant l'intéressé ;
- un certificat de nationalité ;
- les copies légalisées des diplômes les plus élevés ;
- un extrait de casier judiciaire ;
- un certificat de visite et de contre visite délivré par un médecin du travail ;
- d'autres pièces personnelles (actes d'état civil, etc.).

Dépôt et date limite de réception des dossiers : le 07 avril 2016 à 12 heures (TU).

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT à l'une des adresses suivantes :

BP E1600 BAMAKO (Mali)

Télécopie : +223 20 21 11 40

Adresse électronique: [afriat@afriat.org](mailto:afristat@afriat.org)